

# Le projet d'indépendance d'Arkéa dans l'ornière

Ces derniers mois, les signes de renoncement d'un départ d'Arkéa du Crédit Mutuel se sont multipliés. Le différend de ce début d'année entre Brest et Paris a pourtant réveillé les velléités d'une indépendance au succès très incertain, cinq ans après la manifestation qui avait réuni 15 000 personnes, à Brest.

## Une série de procès perdus

En octobre 2014, Jean-Pierre Denis appelle Michel Lucas. Le ton est ferme et le dirigeant sûr de son fait : « Je vous donne le week-end pour accorder l'indépendance au Crédit mutuel Arkéa, sinon j'attaque devant les tribunaux ». Devant le refus du président de la Confédération nationale du Crédit mutuel, les mises en cause de l'organe central pleuvent effectivement les mois qui suivent. La seule victoire d'Arkéa sera de bloquer une réforme interne à la Confédération. Un jugement de 2016, confirmé en appel en 2018, refuse la transformation de la structure de tête d'une association loi 1901 en une société coopérative à capital variable.

Mais, pour la trentaine de recours intentés par Arkéa pour asseoir son autonomie, tous ont fait l'objet d'une décision de rejet par la justice. À l'exception d'un référé rendu le 24 juin 2019 sur lequel le groupe s'appuie pour l'utilisation de la marque Arkéa hors de ses activités mutualistes.

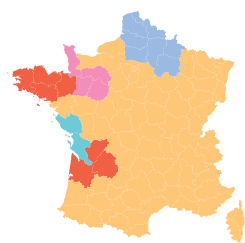
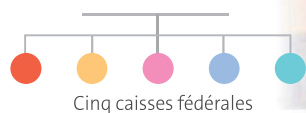
### Arkéa perd ses recours

Les accusations d'abus de confiance et de prise illégale d'intérêt contre Michel Lucas et son directeur général, Alain Fradin, ont été déboutées par le Tribunal de grande instance de Paris, le 20 juin 2017. Concernant les prérogatives d'organe central de la Confédération, la Cour de cassation a donné tort en 2018 à Arkéa qui les contestait. De même que la Cour de justice de l'Union européenne a estimé le 2 octobre 2019 que la BCE était fondée à superviser Arkéa via la Confédération. L'Autorité de la concurrence a aussi débouté Arkéa, le 21 décembre 2016, de ses recours sur le fonctionnement du groupe. Son recours sur l'organisation territoriale du Crédit Mutuel a été rejeté par un arrêt de la Cour administrative d'appel de Paris, le 8 mars 2018. La Cour de cassation a enfin rejeté, le 14 octobre 2020, son recours contre le contrôle de la marque Crédit Mutuel par la Confédération. Un des proches du groupe breton se désole : « Un antagonisme personnel s'est créé entre Jean-Pierre Denis et les dirigeants du Crédit mutuel. Le combat est difficile, c'est la lutte du pot de terre contre le pot de fer ».

## Le Crédit mutuel en chiffres



### Confédération nationale du Crédit mutuel



### Les caisses fédérales

	Produit net bancaire	Résultat net	Salariés
● Crédit mutuel Arkea	2 303 M€	511 M€	10 500
● Crédit mutuel Alliance Fédérale	14 569 M€	3 145 M€	7 400
● Crédit mutuel Maine-Anjou - Basse-Normandie	434 M€	202 M€	1 564
● Groupe CMNE - Crédit mutuel Nord Europe	813 M€	162 M€	2 500
● Crédit mutuel Océan	299 M€	76,035 M€	1 375

### Jean Le Borgne et Thierry Mestayer

● Cinq ans après la grande manifestation de Brest en faveur de l'autonomie du Crédit Mutuel Arkéa, la nouvelle offensive de la Confédération nationale du Crédit Mutuel, l'organe central du groupe, remet le projet d'indépendance dans l'actualité malgré un signe de temporisation venu, jeudi, de Paris. La Confédération va se donner le temps de la négociation avec Arkéa : la décision ne sera pas prise au conseil d'administration de fin janvier mais au suivant, prévu début février. Le départ de l'équipe dirigeante et la mise en retrait du président Jean-Pierre Denis avaient pourtant conduit la plupart des observateurs à conclure à l'abandon du projet « Liberté ». Pas pour la nouvelle directrice générale du groupe bancaire et financier du Relecq-Kerhuon (29). « Cette crise a nécessité de mettre sur pause nos échanges avec le régulateur (ndlr, la Banque centrale européenne) », répète Hélène Bernicot, confirmant l'inscription du projet

dans le plan stratégique 2024.

### La BCE pas officiellement saisie

Pourtant, les échanges avec la BCE n'ont jamais dépassé les questions techniques, selon nos informations. « La BCE n'a pas, à ce jour, été officiellement saisie d'une demande de désaffiliation », écrivait, en décembre dernier, le responsable de la BCE chargé de la supervision d'Arkéa, dans une lettre dont Le Télégramme a pris connaissance. Et le ministère de l'Économie a indiqué devant l'Assemblée nationale, en 2018, qu'il ne comptait pas modifier la loi qui régit le Crédit mutuel. Résultat : en cas de séparation, Arkéa ne pourra conserver son statut mutualiste. Le projet d'indépendance est-il voué à l'échec ? « Le projet a échoué, estime un député breton bien au fait du dossier. Il est dur depuis des lustres. Il y a eu toute une série de recours et la direction de Crédit mutuel Arkéa a perdu à chaque fois ». « La mobilisation ne s'est pas effritée », défend Hélène Bernicot, même si celui qui portait le projet en interne, le directeur général Ronan Le Moal, est parti il y a un an.

Pour convaincre, le groupe peut s'appuyer sur ses bons résultats et ses embauches. L'inquiétude s'étend pourtant depuis quelques mois à l'Aquitaine, l'une des deux fédérations, avec la Bretagne, portée par le Crédit Mutuel Arkéa. Composée

d'administrateurs de caisses locales du Sud-Ouest, un collectif milite en faveur d'un Crédit Mutuel Arkéa autonome dans sa gestion, tout en restant dans la Confédération. Les millions d'euros investis en sponsoring pour la marque Arkéa n'y changent rien.

« L'organe central, on le reconnaît. Le problème c'est que ses décisions s'imposent à nous. »

### « Arkéa n'est jamais entendu »

Le conflit s'est noué en 2011 quand Michel Lucas, tout juste nommé à la présidence de la Confédération nationale du Crédit Mutuel, décide de supprimer le poste de vice-président occupé par le représentant d'Arkéa. L'arrivée de Lillo Nicolas Théry, un ancien de la CFDT, pour succéder en 2016 à Michel Lucas, ne permettra pas de renouer le dialogue.

Le problème reste entier pour Hélène Bernicot, compte tenu du poids de l'Alliance fédérale au sein de la confédération. « Dans les faits, Arkéa n'est jamais entendu. C'est cela qu'on

dénonce. On se voit imposer des décisions prises à Paris. L'organe central, on le reconnaît. Le problème c'est que ses décisions s'imposent à nous ».

Un faux problème pour les opposants à l'indépendance. « Tant que les administrateurs ne font pas le choix de rejoindre l'Alliance fédérale, il ne se passera rien », souligne Julien Bidault, délégué central CFDT de Crédit Mutuel Arkéa, premier syndicat du groupe.

### Divorce à plus d'un milliard d'euros

Avant de pouvoir quitter la Confédération, Arkéa devra obtenir l'accord des régulateurs dans un contexte plus favorable aux mariages qu'aux divorces. Hélène Bernicot se dit confiante : « On est très solide et attentif aux ratios de solvabilité. La différence, c'est que, nous, nous croyons en un modèle alternatif d'une banque agile qui décide sur son territoire ». Accord obtenu, la banque bretonne devrait se passer de la marque Crédit Mutuel, du statut mutualiste et indemniser la Confédération qui serait alors contrainte à créer un nouveau réseau en Bretagne et en Aquitaine. Un coût dont le montant estimé à plus d'un milliard d'euros est qualifié de fantaisiste par Hélène Bernicot. Tout à fait réaliste pour l'ex-garde des Sceaux Marylise Lebranchu, sociétaire du CM Arkéa opposée au projet.

« La BCE n'a pas, à ce jour, été officiellement saisie d'une demande de désaffiliation. »